

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOUILLERON-SAINT-GERMAIN.

DEPARTEMENT
VENDEE-----
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 avril 2019

Nombre de Conseillers

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril à 20H30

lieu		Le Conseil Municipal de la Commune de MOUILLERON-SAINT-GERMAIN s'est réuni au
- En exercice	24	ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. JOSSE Valentin,
- Présents	17	Maire.
+ 2 pouvoirs		Membres du Conseil : JOSSE Valentin, PINEAU Stéphane, VENEAU Geneviève, COUSIN Pascal, MEUNIER Hélène, COSSET Michel, CLAIRAND Claudie, BETARD Jean-Pierre, DANIAU Gérard, CHAIGNEAU Jean-Pierre, BATTEUR David, BERTHON Marylène, BETARD Gildas, , BREMAUD Michelle, BROMET Jeanne-Marie, de GAILLARD François, DUCEPT Bernard, GROLIER Alexandrine, GUILLET Murielle, MARCHAND Chantal, METAY Vincent, RAINTEAU Jean-Noël, SOULARD Anne, VINCENT Anthony
- Votants	19	Absents excusés : Jean-Pierre BETARD, Michèle BREMAUD, Hélène MEUNIER, Jeanne-Marie BROMET
		Absents : David BATTEUR, Vincent METAY, Chantal MARCHAND
		Secrétaire : Michel COSSET
- Absents	: 7	Jean-Pierre BETARD a donné procuration à Anthony VINCENT Michèle BREMAUD a donné procuration à Anne SOULARD

Date de la convocation : 18 avril 2019

ORDRE du JOUR.

- Tirage des jurés d'assises
- Examen des déclarations d'intention d'aliéner
- Choix du prestataire pour l'assurance dommage ouvrage concernant les travaux de construction des ateliers municipaux
- Avenant N° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux
- Vente d'un terrain à la Grange Colon
- Don pour la reconstruction de la Cathédrale de Paris suite à l'incendie
- Questions diverses

**Objet : Exercice du Droit de Prémption concernant la propriété appartenant aux consorts THIBAUDEAU
N° 201904D001**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier établi par Maître AMIOT François, notaire à Pouzauges, concernant la déclaration d'intention d'aliéner du terrain appartenant aux Consorts THIBAUDEAU et située rue des Vignes à MOUILLERON EN PAREDS, 85390 MOUILLERON-SAINT-GERMAIN et qui est cédée à Mr RAINTEAU Jean-Noël.

Cette propriété est cadastrée AB 293 ET 294 d'une surface totale 8 a 80 ca.

Cette propriété est vendue au prix de 88 000 € plus frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à son droit de prémption.

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX
N° 201904D002**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse suite à la consultation « assurance dommage ouvrage » pour la construction des ateliers municipaux.

Assurance dommage ouvrage :

Assurances	Montant TTC
SMABTP	9 840.70 €
GROUPAMA	6 333.90 €
AXA	7 652.13 €

L'assurance GROUPAMA présente la meilleure offre.

Le conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

- **D'accepter la proposition de GROUPAMA pour un montant de 6 333.90 €.**
- **Charge** Mr le Maire de signer cette proposition ainsi que tous les documents se référants à cette proposition.

**OBJET : AVENANT N° 2 DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX
N° 201904D003**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un avenant supplémentaire a été établi par l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour la mission d'ingénierie et architecture dans le cadre de la construction des ateliers municipaux.

En effet, les articles 4.3 de l'acte d'engagement et « I » de l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement sont complétés comme suit :

Une rémunération complémentaire de 2 100,00 € HT est accordée à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la mission suivante : suivi de la travée supplémentaire.

La nouvelle rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à :

Rémunération définitive :	26 516.81 €
TVA à 20 % :	<u>5 303.36 €</u>
TOTAL TTC :	31 820.17 €

Le conseil municipal décide par 18 voix pour et 1 abstention d' accepter l'avenant de forfaitisation de la rémunération du maître d'œuvre N° 2 et charge Mr le Maire de le signer.

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN A LA GRANGE COLON – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 201510D012 du 16 OCTOBRE 2015
N° 201904D004**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 16 octobre 2015 concernant la vente d'une partie du chemin situé à la Grange Colon.

Cette parcelle de terrain a fait l'objet d'une enquête publique en fin d'année 2015/ début d'année 2016, car à l'époque le propriétaire de la maison désirait acquérir ce chemin. Il n'a pas donné suite à sa demande après l'enquête publique.

La superficie de ce terrain est de 385 m².

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de compléter la délibération N° 201510D012 du 16 octobre 2015 et de vendre le chemin communal à 2 € le m².

Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De vendre le chemin communal d'une superficie de 385 m², 2 € le m²** au futur acquéreur de la maison A 221, A 222 et A 223
- Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents.

**OBJET : DON POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CATHEDRALE DE PARIS SUITE A L'INCENDIE A LA FONDATION DU PATRIMOINE
N° 201904D005**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un communiqué de presse de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée concernant l'incendie de la cathédrale.

En effet, l'incendie de Notre Dame de Paris nous a tous bouleversés et touchés.

Symbole de notre histoire et de notre patrimoine, il faut penser à sa reconstruction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser un don de 0.50 € par habitant à la Fondation du Patrimoine.

Le conseil municipal décide par 6 abstentions, 3 voix contre et 10 voix pour de verser une subvention de 0.50 € par habitant de Mouilleron-Saint-Germain ;

La commune ayant une population INSEE de 1930 habitants au 1^{er} janvier 2019.

La commune versera une subvention de 965 € correspondant à 1 930 habitants x 0.50 € à la Fondation du patrimoine pour la reconstruction de la cathédrale de Paris.

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AU CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIVEE
Année 2018 / 2019
N° 201904D006**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le contrat d'association entre l'Etat et l'OGEC « La Mouilleronnaise » a été signé le 3 juillet 2000 et demande en conséquence de fixer la participation financière par élève de la commune fréquentant l'Ecole privée. Il précise que la somme allouée ne peut être supérieure à la moyenne par élève des dépenses de fonctionnement réalisées à l'école publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre pour le calcul du montant par élève les dépenses de fonctionnement **réalisées en 2017** à l'école publique qui s'élèvent à **86 440.76 Euros pour 129 élèves**, ce qui représente, par élève, une somme de **670.08 € Euros**. C'est donc ce chiffre qui est retenu.

Le Nombre d'élèves inscrit à l'école privée à la rentrée **de septembre 2018** pour la Commune de Mouilleron-Saint-Germain **étant de 94 élèves**.

Le montant à prévoir au **budget 2019 sera donc de 670.08 € X 94 = 62 987.52 €.**

La participation communale pourra être versée en plusieurs fois au vue de la liste des élèves de la commune établie à la rentrée scolaire sera portée au budget 2019.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET LOTISSEMENT DE L'AUBRIERE
N° 201904D007**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N° 1 du budget du Lotissement de l'Aubrière de la commune ci-dessous :

Désignation	Décision modificative n° 1			
	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6011 : Matières premières et fournitures autres que terrains	490.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	490.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	490.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	490.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	490.00 €	490.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Pour Copie conforme

**Le Maire,
Valentin JOSSE**